

## Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative

### Qu'est-ce qu'un PPRE?

Les élèves qui rencontrent de graves difficultés bénéficient parfois d'une multiplicité d'aides tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Parfois ces aides sont juxtaposées entraînant une difficulté de repérage pour l'enfant. Pour les adultes, on constate parfois une grande ignorance des actions respectives de leurs partenaires et par conséquent un manque d'articulation (voire de cohérence) et donc d'efficacité. Il arrive que les uns ignorent le contenu et les modalités des interventions des autres. De plus, on manque souvent de retour concernant l'évaluation de ces interventions: à quoi servent-elles? En quoi consistent-elles? Sont-elles efficaces?

Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un *plan coordonné d'actions*, conçues pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève, formalisé dans un document qui en précise:

- les objectifs
- les modalités
- les échéances
- les modes d'évaluation

A l'école élémentaire, le PPRE s'applique à la maîtrise de la langue française, considérée comme objet d'étude et comme outil pour les autres apprentissages, et aux mathématiques.

Le document présentant le PPRE précise les formes d'aides *mises en œuvre pendant le temps scolaire*. Il peut inclure celles qui sont proposées à la famille *en dehors du temps scolaire* (accompagnement à la scolarité: études surveillées, accueil associatif d'aide au travail à la maison, Coup de pouce, etc.). Ces activités n'ont pas un caractère obligatoire; elles sont proposées et expliquées aux parents qui conservent le droit de décider de la participation de leur enfant.

Le PPRE définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève. Ce document doit permettre très clairement de comprendre *qui fait quoi pour aider l'élève, où, quand, avec quels supports et quelles démarches*. L'articulation et l'explicitation des aides constituent un moyen de mieux aider l'élève. Il doit inclure les temps de régulation afin de faire le point régulièrement sur les progrès de l'enfant.

### **Quelles sont les étapes d'élaboration du PPRE? Le rôle du conseil des maîtres, du directeur, des parents, de l'enfant.**

Le maître de la classe fait part au conseil des maîtres du cycle de ses observations et des évaluations qu'il organise dans les situations quotidiennes de la classe.

Le conseil des maîtres du cycle analyse la situation de l'élève et définit les actions à mettre en œuvre; il formalise le projet de programme personnalisé de réussite éducative. Le PPRE est élaboré par l'équipe pédagogique.

Le PPRE est préalablement discuté avec les parents (ou le représentant légal); le maître de la classe présente le PPRE, avec le directeur, aux parents.

Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

Le programme est personnalisé parce qu'il est adapté à un élève particulier, mais les actions qu'il coordonne et auquel il donne cohérence peuvent se réaliser au sein de la classe ou dans des groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins. La mise en œuvre du programme personnalisé *ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser* par rapport à ses camarades.

Pour faciliter la mise en œuvre des aides qui dépassent le cadre de la classe, et la mise en œuvre des divers programmes personnalisés qui sont décidés, le conseil des maîtres, quand cela est nécessaire, organise la vie de l'école et recherche une harmonisation des emplois du temps visant à favoriser des regroupements d'élèves en groupes de besoin et à mobiliser de manière coordonnée le maximum des ressources humaines et matérielles disponibles. Le directeur assure la coordination générale de l'ensemble.